

ARRÊTÉ N° 2025-337-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Rue des Saulniers

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par la société WOOD IO CONCEPT 24 rue des Loges, Sauzelle 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de la pose d'un échafaudage pour changement de volets, 37/49 rue des Saulniers village de Sauzelle 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 24 au 26 novembre 2025

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement sera interdit dans l'emprise et aux abords de l'échafaudage
- Lors des phases nocturnes l'échafaudage devra faire l'objet d'un balisage lumineux
- Les déchets (palettes, matériaux cassé du chantier, etc..) devront être évacués
- Chaussée réduite au droit de l'intervention

Le passage des véhicules de secours devra être préservé

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) La société WOOD IO CONCEPT

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 13 novembre 2025

La maire,
Dominique RABELLE

